



Concours général des Lycées

Rapport de jury

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

Section : Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Sabine Carotti

Présidente de jury

Table des matières

1. Présentation générale du concours	3
2. L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
3. L'épreuve pratique d'admission	8
4. Quelques repères pour le concours.....	10
5. Conclusion	10

Rapport de jury

1. Présentation générale du concours

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. C'est un concours exigeant qui est un véritable prix d'excellence alliant capacités de réflexion et compétences techniques.

Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. Les sujets sont construits pour permettre aux candidats de témoigner de leur excellence dans la maîtrise des compétences que la formation vise à développer.

Le concours se déroule de la façon suivante, pour les disciplines technologiques, deux épreuves disjointes dans le temps ont lieu :

- La première épreuve d'admissibilité se déroule dans les différents centres d'examen de chaque académie ;
- La deuxième épreuve pratique d'admission est organisée dans un seul établissement scolaire, depuis 2016, au lycée La Colinière à Nantes.

Le jury est composé d'inspecteurs et d'enseignants.

La note de service n°2017 – 158 du 31-10-2017 définit l'organisation des concours généraux pour l'année scolaire 2017-2018.

Il est de tradition dans ce concours que l'ensemble des épreuves ait une cohérence. Cette année le jury a fait le choix de proposer aux candidats une réflexion sur la thématique du handicap.

Epreuve	Durée et remarques sur les modalités
Écrit	5 heures
Activités technologiques et soutenance orale	3 heures d'activités technologiques 1 heure de préparation de la soutenance orale 20 minutes d'oral : <ul style="list-style-type: none"> 10 minutes de présentation par le candidat au maximum 10 minutes d'échanges avec le jury au maximum

Le classement final établi par le jury tient compte de l'ensemble de ces trois épreuves.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet d'admissibilité de la session 2018 avait pour thématique « les personnes en situation de handicap », les candidats devaient le traiter sur les cinq heures de l'épreuve en prenant appui sur un dossier documentaire.

Comme chaque année, les candidats doivent témoigner de leur capacité à mobiliser des connaissances pour développer une réflexion en appui sur l'exploitation d'un dossier documentaire.

Ainsi, l'épreuve du concours général nécessite :

- Que chaque consigne soit analysée afin d'en comprendre parfaitement le sens.
- De prendre un temps de réflexion avant la lecture des annexes.
- De mobiliser davantage ses connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré.
- De maîtriser la langue, l'expression écrite, l'orthographe et la syntaxe.
- La rédaction sous forme composée, avec introduction, développement et conclusion.

RAPPORT DE JURY 2018

Question 1 : Analyser l'influence des normes sociales sur le bien-être social des personnes en situation de handicap.

Le jury attendait :

- Une identification des normes sociales dominantes dans notre société.
- Une démonstration sur l'influence des normes sociales sur le bien-être social des individus et plus particulièrement des personnes en situation de handicap.
- Une exploitation pertinente de la documentation qui permettait de montrer à la fois l'influence négative et positive de la norme dans l'accès au bien-être social des personnes en situation de handicap.
- Une classification des normes sociales.
- La mise en évidence du paradoxe entre l'apport législatif important sur le sujet et de l'évolution du regard sociétal sur les personnes en situation de handicap.

Le jury a apprécié :

- Le lien entre normes sociales, bien-être social et insertion sociale.
- Une approche ouverte et non stéréotypée du sujet.

Question 2 – Analyser les difficultés d'accès aux droits sociaux que peuvent rencontrer certaines personnes en situation de handicap.

Le jury attendait :

- Une maîtrise de la notion de « droits sociaux » (fondements, évolution, justification) ...
- Une connaissance plus transversale du droit à la santé.
- Une présentation structurée des différents droits sociaux.
- Une analyse pertinente et approfondie, étayée de données chiffrées permettant d'illustrer les difficultés d'accès aux droits sociaux.
- Une mise en lien entre les difficultés d'accès à ces droits et la situation de handicap.

Le jury a apprécié :

- Une exploitation pertinente et parfois exhaustive des documents en lien avec la question.
- La mise en évidence des besoins spécifiques liés à la situation de handicap.
- La mise en lien entre vieillissement de la population générateur de handicap et le vieillissement de la population en situation de handicap qui aggrave la situation initiale.
- Un effort de mobilisation du vocabulaire technologique et scientifique.
- Une argumentation pertinente et structurée.

Question 3 – Montrer comment des acteurs participent à la compensation des inégalités sociales et de santé des personnes en situation de handicap.

Le jury attendait :

- La mobilisation des connaissances en lien avec la question : inégalités de santé, inégalités sociales ...
- Une exploitation pertinente des documents mettant en évidence les dispositifs et acteurs en lien avec les besoins à compenser ;
- Un classement : par rôle, par échelon, par champ d'intervention etc...., selon le choix le plus pertinent au service de la démarche suivie par le candidat pour justifier de la complémentarité des différents intervenants.
- Un questionnement sur l'efficacité de ce grand nombre d'acteur dans ce domaine.

Le jury a apprécié :

- Une identification des niveaux d'intervention des acteurs.
- Une maîtrise des mécanismes du champ de la protection sociale.

D'une manière générale le jury préconise :

- Un entraînement des élèves : cette épreuve est différente des épreuves de baccalauréat et nécessite une mise en condition des candidats (gestion du temps, du corpus documentaire...).
- Une grande rigueur sur le formalisme de l'exercice :
 - L'orthographe, la grammaire, la conjugaison, la syntaxe doivent être irréprochables ;
 - L'introduction doit être structurée et problématisée ;
 - La conclusion doit comporter une ouverture pertinente ;
 - Les idées doivent être organisées en paragraphes, sous paragraphes et aérées ;
 - Une attention particulière au soin doit être apportée à la copie.
- Une utilisation des annexes comme ressource et non comme support intangible ou à paraphraser.
- Des connaissances non seulement énoncées mais aussi définies, explicitées et mises en perspectives avec le sujet.

D'une manière générale, le jury a apprécié la volonté des candidats de traiter l'ensemble du sujet, mais déplore le manque de mobilisation des connaissances et d'analyse sur l'ensemble des questions.

3. L'épreuve pratique d'admission

L'épreuve pratique d'admission s'appuyait sur une intervention de l'association Handisup, qui a présenté le projet handimix aux candidats. Ce projet est le support de l'épreuve d'admission. L'intervention de l'association a permis aux candidats admissibles au concours de découvrir les missions de l'association et les caractéristiques du projet dans ses différentes dimensions.

L'épreuve d'admission du concours général nécessite :

- Que chaque consigne soit analysée afin d'en comprendre parfaitement le sens.
- De mobiliser ses connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré.
- De maîtriser la langue, l'expression écrite mais aussi orale, l'orthographe et la syntaxe.
- Une prestation sous forme composée, avec introduction, développement et conclusion.

RAPPORT DE JURY 2018

Question 1 : Analyser les données relatives à l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap.

Les attentes du jury :

- Une exploitation des données chiffrées.
- Une maîtrise du tableur en tant qu'outil de traitement des données numériques.
- Une maîtrise des modes de représentation visuelle (choix et réalisation de graphiques à partir de données chiffrées).
- Une analyse argumentée des différents indicateurs (Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, évolution, choix de formation etc.).
- Une synthèse claire et structurée.

Le jury a apprécié :

- L'effort de structure des candidats.
- Un repérage des indicateurs pertinent et argumenté.

Question 2-1 – Montrer en quoi le projet Handimix s'inscrit dans les missions de l'association Handisup.

Les attentes du jury :

- Une mobilisation des notions d'organisation et de projet.
- Une exploitation des documents et de l'intervention du professionnel.
- Une mise en lien entre le projet présenté et les missions de l'organisation.

Le jury a apprécié :

- Une exploitation pertinente des supports.
- Une présentation différenciée de l'association et du projet.
- Une argumentation pertinente et structurée.

Question 2-2 – Justifier l'intérêt de la communication dans ce projet Handimix.

Les attentes du jury :

- La reconnaissance de la place de la communication dans une démarche de projet.
- Une exploitation pertinente de l'intervention du professionnel (diversité des supports de communication, utilisation de ceux-ci à différents moments, sur différents axes du projet).
- Un questionnement sur l'intérêt de la communication dans ce projet (différents publics, valorisation du projet, mise en relation entre communication et objectifs du projet...)

Le jury a apprécié :

- Une exploitation cohérente des outils de communication.
- Une capacité à intégrer la communication dans la démarche de projet.

Le jury a apprécié le sérieux et la volonté des candidats ainsi que leur aisance orale.

D'une manière générale le jury conseille aux candidats:

- Un entraînement des élèves :
 - Sur la maîtrise de l'outil informatique (notamment tableur)
 - Sur les techniques de prise de note,
 - Sur la structuration d'un oral.

4. Quelques repères pour le concours.

4.1. Épreuve d'admissibilité

Nombre de candidats inscrits au concours : 134

Nombre de candidats présents lors de l'épreuve écrite : 123

Nombre de candidats non éliminés et ayant composé : 123

Nombre de candidats admissibles aux épreuves orales : 12

4.2. Épreuve d'admission

Nombre de candidats présents : 11

4.3. Résultats

Nombre élèves classés : 3

Nombre d'élèves obtenant un accessit : 3

5. Conclusion

Le jury souhaite féliciter l'ensemble des candidats admissibles pour leur enthousiasme et pour les qualités scientifiques et technologiques dont ont témoigné une majorité d'entre eux.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, du lycée la Colinière à Nantes, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu dans d'excellentes conditions.